

**ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC
DEMANDE DE RÉINTÉGRATION APRÈS DISPONIBILITÉ
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

***Imprimé à retourner impérativement à la DIPEM 5 - DSDEN de l'Aveyron
279 rue Pierre Carrère CS 13117 - 12031 RODEZ cédex 9***

AVANT LE 1^{er} FÉVRIER 2021

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance : / /

Grade : professeur ou professeure des écoles instituteur ou institutrice

Adresse personnelle :

Numéro(s) de téléphone :

E-Mail :

Sollicite la réintégration dans mes fonctions pour l'année scolaire 2021/2022,

à temps complet

à temps partiel

(demande à confirmer par le biais de l'imprimé joint à la circulaire relative au temps partiel 2021/2022)

Attention :

Les réintégrations après disponibilité sont subordonnées à l'avis médical d'un médecin agréé.

Un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire pour la réintégration. Ainsi, il vous appartiendra de fournir votre certificat médical à la DSDEN de l'Aveyron - DIPEM 5 entre le 1^{er} juin et le 15 août 2021.

A,

le / /

Signature de l'intéressé(e)